

N° 7900³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne ;
- 2° de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
- 3° de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant création de l'Administration de la navigation aérienne

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(25.10.2022)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 18 octobre 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne ;
- 2° de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
- 3° de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant création de l'Administration de la navigation aérienne

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 octobre 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 1^{er} avril 2022 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 25 octobre 2022.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

